

Lettre agricole de la Baie de la Forêt - Concarneau

Lettre #9 - octobre 2022

nouvelle
adresse mail pour
nous joindre :
plav@cca.bzh

Réunion de concertation

Si vous souhaitez faire partie du groupe de concertation contactez Aurélie Prot au 06 85 21 67 44

La réunion du 6 septembre était dédiée à la réponse à l'appel à projet sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2023-2027 pour notre territoire. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Si notre projet est retenu en novembre, une campagne d'information sera organisée.

Chantier collectif de semis de couverts: Un été sans eau!

Le déficit des précipitations depuis l'automne et les arrêts sécheresse ont mis à mal ce dispositif de semis de couverts précoces pour la 2^{ème} année consécutive.

L'objectif principal est d'obtenir un couvert plus efficace contre la fuite des nitrates par sa précocité et de réduire la charge de travail des exploitants du Bassin versant algues vertes. Or «sans précipitations suffisantes les semis ne prendront pas» ont alerté les ETA et CUMA, la Chambre d'Agriculture et les animateurs de baies algues vertes! La DRRAF a alors proposé de revoir les dates limites d'implantation tout comme l'année précédent:

Culture en place	Fenêtre d'implantation après la récolte	Date limite d'implantation
Orge d'hiver	Entre 2 et 15 jours	31 août
Autre céréale ou culture d'été	Entre 2 et 15 jours	31 août
Pommes de terre ou légumes récoltés après le 10 septembre	Entre 2 et 15 jours	10 octobre



Au regard des premiers estimatifs, la surface semée en couverts précoces sera en dessous du prévisionnel de 1 800ha. On comptabilise à ce jour environ 740ha soit -60 %. L'année précédente 888ha ont été semés sur les 1065ha prévus, soit 17 % de moins en raison des récoltes d'été plus tardives. À Météo Bretagne, Stéven Tual météorologue-prévisionniste, explique que le dérèglement climatique devrait, dans les années à venir, conduire à une nouvelle répartition des pluies. Une alternance de «saisons intermédiaires» très sèches et très pluvieuses est à prévoir.

Règlementation: Info

La Préfecture du Finistère a publié le 12 septembre un arrêté préfectoral définissant le programme d'action volontaire dit «ZSCE»* pour chacune des 8 baies algues vertes visant à diminuer les flux de nitrates contribuant à la prolifération des algues vertes. L'arrêté pour la Baie de la Forêt est consultable dans vos mairies ainsi que dans le recueil des actes administratifs sur le site internet www.finistere.gouv.fr
Les services de l'Etat organisent une réunion d'information **le mercredi 30 novembre** de 20h à 22h à Melgven.

* Zones soumises à contraintes environnementales

Mesures Agro-environnementales et Climatiques 2023-2027

Concarneau Cornouaille Agglomération souhaite maintenir l'offre de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur le territoire. Elle se porte donc candidat à l'appel à projet MAEC pour la programmation 2023-2027.

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner financièrement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Elles sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols.

La future programmation MAEC 2023-2027 s'inscrit dans le cadre de la nouvelle PAC. Elle se situe dans la continuité de la programmation actuelle. Les MAEC surfaciques relèvent de deux types d'approche :

- Des MAEC systèmes ciblées sur des grands enjeux et mises en place à l'échelle de l'exploitation (MAEC herbivores, MAEC eau, MAEC sol)
- Des MAEC localisées pour répondre à des enjeux plus spécifiques (biodiversité notamment) et mises en place à l'échelle d'éléments (parcelle ou linéaire de haie par exemple)

Les évolutions par rapport à la programmation précédente ont trait à :

- La réduction du nombre de mesures afin de rendre plus lisible le dispositif permettant de répondre aux enjeux principaux suivants : eau, biodiversité, sol, bien-être animal et autonomie fourragère et alimentaire pour les élevages
- L'augmentation, au sein de ces mesures, de la part de mesures systèmes afin de gagner en ambition
- Le renforcement de l'accompagnement et du suivi des agriculteurs qui contractualisent des MAEC, avec de nouvelles obligations transversales (réalisation de diagnostics et formations).

+ D'INFORMATIONS

Une plaquette d'information vous sera prochainement adressée. Elle présentera le territoire et l'ensemble des mesures ouvertes en Baie de la Forêt – Marais de Moustierlin - Dunes et côtes de Trévignon.

CONTACT

Aurélié Prot • 06 85 21 67 44

« Plante ton arbre » le nouveau programme bocage du département

Des outils financiers du département mobilisables pour vous aider à répondre aux objectifs de renaturation de l'espace du nouveau plan algues vertes 2022-2024 et de l'arrêté préfectoral définissant « le plan d'action volontaire en Baie de la Forêt visant à diminuer les flux de nitrates contribuant à la prolifération des algues vertes »

Le département du Finistère présente son nouveau programme bocage « Plante ton arbre ». L'objectif est de lutter contre les effets désastreux du dérèglement climatique en captant le CO₂, favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau et des sols.

- Dispositif complémentaire à Breizh bocage
- 80 % de subvention pour conseil et travaux
- Type de travaux : construire ou rénover des talus, planter des haies, restaurer des haies anciennes (> 20 ans), créer des bosquets (entre 0,5 et 2ha), planter des bandes enherbées, alignements, arbres isolés, planter en agro-foresterie.
- 1000€ mini - 7500 € max de subvention par dossier.



+ D'INFORMATIONS

www.finistere.fr

Rubrique : À votre service → Économie Internationale → Agriculture et alimentation → Agriculteurs les aides pour vos plantations

CONTACT

foncier29@finistere.fr • 02 98 76 24 06

Avec le soutien financier



Retrouvez l'historique des fiches agricoles

sur le site internet du SAGE - rubrique documentations : www.sage-sud-cornouaille.fr/documentations/lettre-dinformation

Nouvelle adresse mail pour nous joindre : plav@cca.bzh

Concilier gestion durable de son bocage et économie vertueuse

Préserver le bocage, reconnaître le travail des exploitants agricoles et valoriser économiquement sa gestion. Des entreprises vous accompagnent. Zoom sur la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Energies Bois Sud Cornouaille.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Energies Bois Sud Cornouaille anime la filière locale bois énergie en sud Cornouaille et fédère notamment les producteurs adhérents au Label du territoire. Entreprise commerciale à but non lucratif organisée sous forme de coopérative, elle achète du bois (labellisé ou non) tiré de l'entretien des haies d'exploitations agricoles pour approvisionner les chaufferies des collectivités après transformation et séchage.

Organisatrice de chantiers de déchetage, c'est également une structure ressource pour les agriculteurs: en amont des chantiers de coupe, elle propose conseils sylvicoles, marquage des coupes et discussion autour de la gestion du bocage des exploitants et de sa valorisation.

La SCIC propose également des chantiers « clef en main » permettant, après déduction des charges de production (abattage, débardage, déchetage et transport en plateforme), de dégager un bénéfice de l'entretien des haies.

Le bois bocager est un patrimoine et une ressource, ne le bradez pas !



+ D'INFORMATIONS

Pour plus d'informations sur les tarifs d'achat de matière, d'organisation et de conduite de chantiers, contactez :

Sergueï Ingerit • 02 98 35 40 80 • 06 37 79 89 31

Essais: Retour en image



Juillet 202: Couvert sous maïs

Un semis de couvert sous maïs de 5 ha a été réalisé chez Jean-François Chupin à Melgven. Le semis se composait de plusieurs variétés en mélanges d'espèces en 6 planches d'essai (RGH, RGI, RGA, Trèfle, Fétuque, Dactyle ...).

L'essai est concluant malgré une année assez exceptionnelle tant sur le manque d'eau que sur les températures.

→ Semis 5 juillet. Levée 17 août. Récolte en ensilage le 23 septembre.

Résultats: Le sol est bien couvert et les conditions à la récolte relativement bonnes. On s'attend à une bonne pâture.

Novembre 2021:

Semis direct de céréales après maïs

Un essai de semis direct (semis simplifié) après maïs grain a été réalisé chez Nicolas DAGORN sur 5 ha. La parcelle d'essai de 13 ha a permis d'accueillir 8 ha de semis sur labour afin de comparer ces 2 techniques.

→ Semis 19 novembre 2021 (bonnes conditions) à 140 kg/ha, même suivie culturale sur labour et non labour.

Résultats: 55qx/ha pour les 2 techniques



+ D'INFORMATIONS

Dylan Le Corre • 06 12 20 88 93

Avec le soutien financier



Retrouvez l'historique des fiches agricoles

sur le site internet du SAGE - rubrique documentations: www.sage-sud-cornouaille.fr/documentations/lettre-dinformation

Nouvelle adresse mail pour nous joindre: plav@cca.bzh